



Médecine du travail

Par Jaclina

Bonjour, je suis en invalidité de catégorie 1 depuis plus d'une année avec un dossier RLH en cours. J'ai également une reconnaissance RQTH. Lors de mon rv avec le médecin conseil de la cpam pour le passage en invalidité, celui-ci avait préconisé un exercice uniquement lieu de travail proche de mon domicile. En effet, depuis plusieurs années, je travaillais à temps complet dans cette entreprise avec un mi-temps sur le site proche de mon domicile et l'autre mi-temps sur un site très éloigné de mon domicile. Le médecin conseil m'a dit qu'il ne pouvait pas mettre par écrit cette préconisation ni contacter mon employeur. Lorsque j'ai demandé une réduction de mon temps de travail suite à l'invalidité, mon employeur a décidé de me mettre uniquement en poste à temps réduit sur le site le plus éloigné de mon lieu d'habitation. J'ai accepté par peur du licenciement. Ma pathologie m'empêche de beaucoup rouler et au bout d'une année, j'ai demandé à la médecine du travail un RV. Elle a préconisé un poste sur le lieu le plus proche de mon domicile. 2 postes à mi-temps y étant disponibles, j'y ai postulé au nom de la mobilité interne en mai 2023. A ce jour, je n'ai toujours pas reçu de réponse de la part de la Direction. Cependant, le responsable des ressources humaines de l'entreprise a appelé en juillet 2023 la médecine du travail et celle-ci a changé ses conclusions en préconisant une prise de poste dans l'établissement éloigné de mon domicile. J' ai appelé ce médecin, au téléphone elle m'a dit que je n'avais qu'à me mettre en arrêt de travail quand je serai trop douloureuse, de ne pas hésiter à prendre de longs arrêts de travail. Ou à passer en catégorie 2 ... Je précise qu'on ne peut plus percevoir d'IJSS pour la pathologie ayant entraîné l'invalidité et que je ne veux vivre uniquement avec ma pension d'invalidité qui représente moins d'un tiers de mon salaire. J'ai sollicité l'élue de mon entreprise qui a répondu qu'elle ne pouvait rien faire. D'où ma question: est-il normal qu'un employeur appelle la médecine du travail pour lui faire changer ses préconisations et que celle-ci accepte ? Que dois-je faire ? Je rajoute que 2 embauches extérieures ont été faites sur les 2 postes du secteur proche de mon domicile, mais qu'il est encore possible que j'y intervienne, ce qui est d'ailleurs le souhait de la cheffe de service de ce secteur.

Merci par avance de votre aide. Elisabeth62.